

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Wesley Clover International

File N°: D02-02-18-0011

Applicant: Novatech

Date Submitted: March 14, 2018

Applicant Address: 240 Michael Cowpland Drive

Comments due date: April 11, 2018

Applicant E-mail: G.Winters@novatech-eng.com

Development Review Planner: Victoria Bissonnette

Applicant Phone Number: 613-254-9634

Ward Number - Name: Ward 4 – Kanata North

Ward Councillor: – Marianne Wilkinson

Site Location

175 & 375 March Valley Road.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a temporary Zoning By-law Amendment proposing to extend the temporary zoning in order to permit the existing golf course use for an additional three years.

Proposal Details

The subject property is located on the north and south side of March Valley Road, east of Terry Fox in the Kanata North Business Park. The lands are currently used as a par-3 golf course, known as Marchwood Golf Course. The subject lands are immediately adjacent to Marshes Golf Course to the west, as well as the DND Connaught Rifle and Shooting Range to the east, an office building to the south and vacant lands to the north, which have been Draft Approved for an industrial-commercial subdivision.

The City of Ottawa Official Plan (OPA 180) designates the subject property as an "Employment Area". The subject properties are zoned Business Park Industrial (IP8[172] H(15)). The site-specific exception permits a golf course for a period of three years commencing from April 26, 2015. Site Plan Approval was granted on July 8, 2005 (file no. D07-12-04-0261) for the golf course.

There have been four prior Temporary Zoning By-law Amendments processed in order to permit the proposed temporary use on the subject lands. The previous amendments were approved as the proposed use is compatible with the surrounding lands. The most recent By-law 2016-137 expires on April 26, 2018. This application wishes to extend the temporary zoning for an additional three years.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Planning Committee, is June 06, 2018.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. <FILE NUMBER> in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision of Council on the proposed zoning by-law, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Victoria Bissonnette, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 27029
Fax: 613.580.2576
Victoria.Bissonnette@ottawa.ca

Sommaire de la proposition de modification au Règlement de zonage

Propriétaire : Wesley Clover International

N° de dossier : D02-02-18-0011

Requérant : Novatech

Date de soumission : 14 mars 2018

Adresse du requérant : 240, promenade
Michael-Cowpland

Date limite des commentaires : 11 avril 2018

Courriel du requérant : G.Winters@novatech
eng.com

Urbaniste responsable des projets
d'aménagement : Kathy Rygus

N° de tél. du requérant : 613-254-9634

Quartier : 4 – Kanata Nord

Conseillère du quartier : Marianne Wilkinson

Emplacement

175 et 375, chemin March Valley

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification temporaire au Règlement de zonage afin de prolonger le zonage temporaire permettant l'exploitation du terrain de golf existant pendant trois années de plus.

Détails de la proposition

Le bien-fonds concerné est situé des côtés nord et sud du chemin March Valley, à l'est de la promenade Terry-Fox dans le parc d'affaires de Kanata Nord. Il s'y trouve actuellement un terrain de golf par 3, appelé terrain de golf Marchwood. Le terrain est contigu au terrain de golf Marshes à l'ouest et au Polygone de Connaught du MDN à l'est. Au sud, l'on note un immeuble de bureaux et au nord des terrains vacants qui ont fait l'objet d'une demande préliminaire (approuvée) de lotissement industriel-commercial.

Le Plan officiel de la Ville d'Ottawa (MPO 180) désigne l'emplacement « Secteur d'emploi » et le Règlement de zonage « Zone de parc d'affaires industriel (IP8[172] H(15) ». Une exception propre à la zone permet un terrain de golf pour une durée de trois ans à partir du 26 avril 2015. La demande de réglementation du plan d'implantation du terrain de golf a été approuvée le 8 juillet 2005 (dossier D07-12-04-0261).

Quatre demandes de modification temporaire du Règlement de zonage ont déjà été approuvées et permis l'utilisation en question. Celles-ci ont été accordées en tenant compte de la compatibilité de l'utilisation du sol avec celles des terrains contigus. Le plus récent règlement à cet effet (2016-137) arrive à terme le 26 avril 2018. La présente demande vise à prolonger le zonage temporaire pendant trois années de plus.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 6 juin 2018.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-18-0011 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Kathy Rygus, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

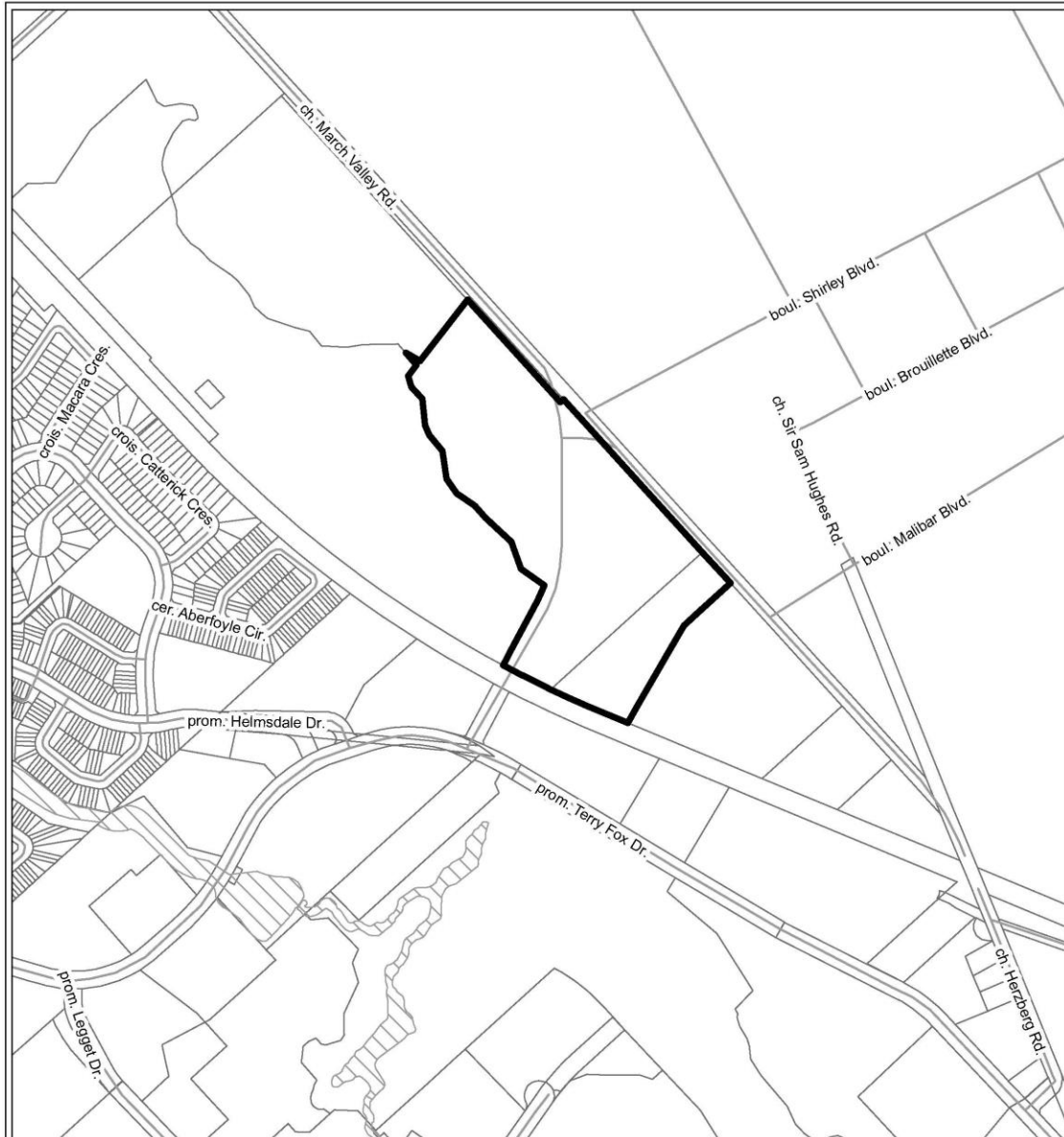
Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 28318

Télécopieur : 613-580-2576

Kathy.Rygus@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-18-0011	18-0249-X		175, 375 promenade March Valley Drive
I:\CO\2018\Zoning\March_Valley_175_375			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			
<small>©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2018 / 03 / 02		Existing Flood Plain (Section 58) / Plaine inondable (Article 58)	 <small>NOT TO SCALE</small>